

## Extrait du Registre des Délibérations et des Décisions du Maire

Commune d'Agneaux

Séance du 25 Septembre 2014

2014/094

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq Septembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le 19 Septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, Maire.

**Étaient présents :** Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORÉ, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Evelyne MASSICOT, Yolanda TESNIERE, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés :** Olivier DUVAL (procuration à Michèle DEBONO), Gaëlle LOIT (procuration à Élisabeth LEGRAND), Catherine CAUDIN (procuration à François HÉRY).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY, a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 19/09/2014

**DÉLIBÉRATION n° 2014/09/04**

### **OBJET : CRÉATION DE HUIT POSTES**

Rapporteur : Alain SEVEQUE - Maire

Au titre de l'année 2014, 8 nouveaux agents peuvent prétendre à un avancement de grade après avis de la CAP du centre de gestion.

- 4 après réussite à l'examen professionnel
- et les 4 autres selon la nouvelle voie d'accès « au choix »

Il s'agit de :

- sept postes d'adjoint technique 1ere classe, à temps complet,
- un, à temps non complet, 30h32mn

Compte tenu, qu'il y a lieu d'assurer les perspectives de carrière,

Considérant l'ancienneté de ces agents dans leur poste ;

Considérant la délibération en date du 13 mars 2014 concernant les avancements de grade ;

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** :

- **de créer** :

- 7 postes :

- o Filière : technique
- o Grade : adjoint technique 1ere classe
- o Durée : 35h/35h
- o Rémunération : statutaire

- 1 poste :

- o Filière : technique
- o Grade : adjoint technique 1ere classe
- o Durée : 30h32mn/35h
- o Rémunération : statutaire

Et d'autre part

- **de supprimer** à compter du 1er décembre 2014 :

- 8 postes d'adjoint technique 2eme classe dont 7 à temps complet et 1 à temps non complet et actuellement occupés par ces agents.

Ces agents pourront être nommés dans ces nouveaux grades à compter du 1er décembre 2014 dont le financement est prévu au budget.



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
A. SÉVÊQUE

